PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 9 AVRIL 2025
A 18 H 00

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du 25 mars 2025
- Modification du point 13 de l'ordre du jour
- Décisions du Maire

1. Subventions aux associations
2. Calendrier prévisionnel des marchés artisanaux, brocantes, vide greniers 2025 fixation des tarifs
3. Budget Commune : Compte de Gestion 2024
4. Budget Commune : Compte administratif 2024
5. Budget Commune : Affectation des résultats 2024
6. Vote des taux des impôts locaux 2025
7. Budget Commune : Budget primitif 2025
8. Budget Eau et Assainissement : Compte de Gestion 2024
9. Budget Eau et Assainissement : Compte administratif 2024
10. Budget Eau et Assainissement : Affectation des résultats 2024
11. Budget Eau et Assainissement : Budget primitif 2025
12. Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique
13. Dissolution du budget du CCAS
14. Convention local des chasseurs
15. Demande de subvention au Conseil Régional pour la plantation d'arbres
16. Questions diverses

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de TOURTOUR, dûment convoqué, en date du vingt-six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie - salle du conseil municipal - en présence de Monsieur le Maire, Fabien BRIEUGNE, qui préside la séance du conseil municipal.

Secrétaire de séance : Brigitte BREMOND-PEREZ

Présents : Christian GAGLIANO, Brigitte BREMOND PEREZ, Patrick GIRAUD, Daniel GEORGES, Hubert GRANIER, Jean-Claude PYOT, Samuel REYTER,

Absents excusés : Perrine GOMME, Stéphane VARREL, Sandra PETIT, Sébastien ZIEGLER-WERMESCHER, Cassandra CAMPLONG, Bernard ROUX

Procurations : Cassandra CAMPLONG à Brigitte BREMOND PEREZ
Bernard ROUX à Samuel REYTER

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quorum requis étant atteint, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de modifier le point n°13 de l'ordre du jour en supprimant le projet de délibération « Tarif concessions cimetière » et en y ajoutant le projet de délibération « Dissolution du budget du CCAS »

Le nombre de délibérations reste inchangé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ordre du jour tel que présenté.

- **Approbation du compte rendu de la séance du 25 mars 2025**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la séance du 25 mars 2025.

La séance du 25 mars 2025 est approuvée à l'unanimité.

1 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire, donne connaissance au conseil municipal des propositions de subventions pour l'année 2025 aux associations et il précise que les associations ne se trouvant pas dans le tableau n'ont pas fait de demande :

Dénomination des associations	Demande	Proposition	Observations
Groupe de secours catastrophe français	A la discrétion du cm ou 0.50€ par habitant	100.00 €	
Solidarité paysans Provence Alpes	200.00 €	100.00 €	
Espace Service Jeunesse	2 000.00 €	100.00 €	
Radio Verdon	200.00 €	100.00 €	
Fête de l'œuf	6 000.00 €	6 000.00 €	
Collector Garage	1 000.00 €	1 000.00 €	
Union départemental des sapeurs-pompiers du Var	A la discrétion du cm	100.00 €	
Prévention Routière	800.00 €	0.00 €	
Association des Anciens Maires et Adjoints du Var	150.00 €	0.00 €	
Coopérative scolaire	1 000.00 €	1 000.00 €	
France Alzheimer	150.00 €	100.00 €	
Les chats libres Tourtourains	2 500.00 €	250.00 €	
Les Diablotins subvention	2 000.00 €	2 000.00 €	
Lei Belugo	3 000.00 €	3 000.00 €	
La Recyclerie Lorguaise	1 000.00 €	0.00 €	
Amicale des Pompiers	1 200,00 €	1 200,00 €	
Resto du coeur	300.00 €	100,00 €	
Donneurs de sang	200.00 €	100,00 €	
Pays et Gens du Verdon	300.00 €	100.00 €	
TOTAUX	22 000.00 €	15 350.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ATTRIBUE** les subventions telles que ci-dessus énumérées.

2 – CALENDRIER PREVISIONNEL DES MARCHES ARTISANAUX, BROCANTES, VIDE GRENIERS 2025 ET FIXATION DES TARIFS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient comme chaque année de fixer le calendrier des marchés, brocantes et vide greniers. Il demande au conseil municipal de fixer le calendrier prévisionnel 2025 et de fixer les tarifs d'occupation du domaine public.

Les dates des marchés sont proposées comme suit :

Marchés artisanaux :
Dimanche 11mai 2025 de 9 heures à 19 heures
Dimanche 22 juin 2025 de 9 heures à 19 heures

Marchés nocturnes :
Samedi 19 juillet 2025 de 19 heures à 23 heures
Samedi 16 aout 2025 23 de 19 heures à 23 heures

Brocantes :
Les jeudis des mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre à compter du jeudi 17 avril jusqu'au jeudi 18 septembre 2025 de 8 heures à 18 heures

Vide greniers :
Dimanche 15 juin 2025 de 8h à 18h
Dimanche 14 septembre 2025 de 8h à 18h

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le calendrier des marchés, brocantes et vide greniers tel que précisé ci-dessus,
- **FIXE** le tarif 2025 concernant l'occupation du domaine public lors des marchés artisanaux et nocturnes à 200.00€ et brocantes à 250.00 €
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer les conventions s'y rapportant.

3 - BUDGET COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Maire, communique au conseil municipal la balance générale du compte de gestion de la commune établi par le Receveur municipal.

	Investissement	**Fonctionnement**	**Total**
Recettes 2024	95 347.18 €	1 518 479.47 €	**1 613 826.65 €**
Dépenses 2024	227 530.10 €	1 308 889.06 €	**1 536 419.16 €**
Résultat exercice 2024	-132 182.92 €	209 590.41 €	**77 407.49 €**

Investissement - Déficit **132 182.92 €**
Fonctionnement - Excédent **209 590.41 €**

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal d'approuver les résultats du compte de gestion 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ENTERRINE** le compte de gestion 2024 de la commune.

4 - BUDGET COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire, communique au conseil municipal que la balance générale du compte administratif de la commune 2024 est en parfaite corrélation avec le compte de gestion 2024 établi par le Receveur municipal.

MONSIEUR LE MAIRE QUITTE LA SALLE

Christian GAGLIANO, 1er adjoint, prend la suite et communique au conseil municipal les résultats des deux budgets :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes 2024	95 347.18 €	1 518 479.47 €	1 613 826 65 €
Dépenses 2024	227 530.10 €	1 308 889.06 €	1 536 419.16 €
Résultat exercice 2024	-132 182.92 €	209 590.41 €	77 407.49 €
Résultat antérieur reporté	82 745.51 €	667 803.96 €	750 549.47 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	**-49 437.41 €**	**877 394.37 €**	**827 956.96 €**

Investissement - Déficit **-49 437.41 €**
Fonctionnement - Excédent **877 394.37 €**

Il propose au conseil municipal d'approuver les résultats du compte administratif 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ENTERRINE** le compte administratif 2024 de la commune

5 - BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Monsieur le Maire, propose d'affecter les résultats du compte administratif 2024 sur le budget communal primitif 2025, ainsi qu'il suit :

Excédent de fonctionnement (827 956.96 €)

Recettes de fonctionnement - compte 002 : 827 956.96 €

Déficit d'investissement (49 437.41 €)

Dépenses d'investissement - compte 001 : 49 437.41 €

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats du compte administratif 2024 de la Commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AFFECTE** les résultats du compte administratif 2024 comme suit :

Excédent de fonctionnement (827 956.96 €)

Recettes de fonctionnement - compte 002 : 827 956.96 €

Déficit d'investissement (49 437.41 €)

Dépenses d'investissement - compte 001 : 49 437.41 €

6 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de les maintenir pour l'année 2025 comme suit :

TH (Taxe d'habitation) : 18.99%
TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés bâties) : 29.52 %
TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non bâties) : 120.99 %

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de voter les taux suivants :

TH (Taxe d'habitation) : 18.99%
TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés bâties) : 29.52 %
TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non bâties) : 120.99 %

7- BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire, présente le projet du budget primitif 2025 de la commune.

Il propose au conseil municipal que le vote s'effectue par chapitre, comme à l'accoutumée.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de voter le budget de la commune, par chapitre

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne la parole à Christian GAGLIANO 1er adjoint, délégué aux finances, pour la présentation du budget de la commune, section de fonctionnement

Section de fonctionnement

Budget communal : Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Réalisé en 2024	Proposition BP 2025
002 - Excédent de fonctionnement		827 956.96 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	39 788.30 €	10 000,00 €
70 - PRODUITS SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	66 827.27 €	60 0000.00 €
73 - IMPOTS ET TAXES	0 €	0 €
731 – IMPOTS ET TAXES	1 148 439,00 €	1 100 000,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	203 151.39 €	100 000.00€
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	60 273.51 €	20 000,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €
OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE		
TOTAUX	1 518 479.47 €	2 117 956,96 €

Budget communal : Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Réalisé en 2024	Proposition BP 2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	428 491.92 €	494 100.00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	597 037.76 €	640 000,00 €
014 - ATTENUATION DE CHARGES	216 673,00 €	220 000,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 211.60 €	90 000,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	5 274.78 €	10 000,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	5 000,00 €
68 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0 €	5 000,00 €
OPERATIONS D'ORDRE		
042 - Dotations aux amortissements	1 200,00 €	5 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €	648 856.96 €
TOTAUX	1 308 889.06 €	2 117 956.96 €

Monsieur le Maire, fait constater au conseil municipal que les deux sections de fonctionnement du budget communal sont équilibrées tant en recettes qu'en dépenses

Il demande au conseil municipal de voter ces chapitres tels qu'énoncés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le budget primitif 2025, section de fonctionnement.

Monsieur le Maire donne la parole à Christian GAGLIANO 1er adjoint, délégué aux finances, pour la présentation du budget de la commune, section d'investissement

Section d'investissement

Budget communal : Recettes d'Investissement :

Chapitre	Réalisé en 2024	Proposition BP 2025
001 - Report du résultat d'investissement (affectation du résultat)		0.00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat)	0,00 €	49 437.41 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	34 517.43€	10 000,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	59 524.75 €	48 300,00 €
16 - Emprunts	105,00 €	150 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
OPERATION D'ORDRE		
040 - Amortissement subvention d'équipement	1 200,00 €	5 000,00 €
041 – opérations d'ordre patrimoniale	0,00 €	20 000,00 €
021 – virement de la section de fonctionnement	0,00 €	648 856.96 €
TOTAUX	95 347.18 €	931 594.37 €

Budget communal : Dépenses d'Investissement :

Chapitre	Réalisé en 2024	Proposition BP 2025
001 – Report résultat section investissement (déficit)		49 437.41€
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	41 059.38 €	50 000.00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 949.93 €	50 000,00 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	0,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	168 166.53 €	300 000.00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	5 354.26 €	462 156.96 €
OPERATIONS D'ORDRE		
040 -Travaux en régie	0,00 €	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	20 000,00 €
TOTAUX	227 530.10€	931 594.37 €

Monsieur le Maire fait constater au conseil municipal que les deux sections d'investissement du budget communal sont équilibrées tant en recettes qu'en dépenses

Il demande au conseil Municipal de voter ces chapitres tels qu'énoncés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le budget primitif 2025 section d'investissement.

8 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Maire, communique au conseil municipal la balance générale du compte de gestion du budget Eau et Assainissement établi par le Receveur municipal.

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes 2024	94 775.04 €	252 414.12 €	**347 189.16 €**
Dépenses 2024	70 553.67 €	130 233.05 €	**200 786.72 €**
Résultat exercice 2024	24 221.37 €	122 181.07 €	**146 402.44 €**

Investissement – Excédent **24 221,37 €**
Fonctionnement – Excédent **122 181,07 €**
Monsieur le Maire, propose au conseil municipal d'approuver les résultats du compte de gestion 2023 du budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ENTERRINE** le compte de gestion 2024 du budget Eau et Assainissement

9 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire, communique au conseil municipal que la balance générale du compte administratif du budget eau et assainissement 2024 est en parfaite corrélation avec le compte de gestion 2024 établi par le Receveur municipal.

MONSIEUR LE MAIRE QUITTE LA SALLE

Christian GAGLIANO, 1er adjoint, prend la suite et communique au conseil municipal les résultats des deux budgets :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes 2024	94 775.04 €	252 414.12 €	347 189.16 €
Dépenses 2024	70 553.67 €	130 233.05 €	200 786.72 €
Résultat exercice 2023	24 221.37 €	122 181.07 €	146 402.44 €
Résultat antérieur reporté	384 124.72 €	37 200.19 €	421 324.91 €
Résultat de clôture 2024	**408 346.09 €**	**159 381.26 €**	**567 727.35 €**

Investissement – Excédent **408 346,09 €**
Fonctionnement – Excédent **159 381,26 €**

Il propose au conseil municipal d'approuver les résultats du compte administratif 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ENTERRINE** le compte administratif 2024 du budget eau et assainissement

10 -BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Monsieur le Maire, propose d'affecter les résultats du compte administratif 2024 sur le budget primitif 2025 de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'il suit :

Excédent de fonctionnement (159 381.26 €)

Recettes de fonctionnement - compte 002 : 159 381,26 €

Excédent d'investissement (408 346.09 €)

Recettes d'investissement - compte 001 : 408 346,09 €

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats du compte administratif 2024 du budget de l'eau et d'assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AFFECTE** les résultats du compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement 2024 comme suit :

Excédent de fonctionnement (159 381.26 €)

Recettes de fonctionnement - compte 002 : 159 381,26 €

Excédent d'investissement (408 346.09€)

Recettes d'investissement - compte 001 : 408 346,09 €

11 - BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire, présente le projet du budget primitif 2025 du budget de l'eau et de l'assainissement.

Il propose au conseil municipal que le vote s'effectue par chapitre, comme à l'accoutumée.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de voter le budget de l'eau et de l'assainissement par chapitre

Monsieur le Maire donne la parole à Christian GAGLIANO 1er adjoint, délégué aux finances, pour la présentation du budget eau et assainissement, section de fonctionnement

Section de fonctionnement

Budget eau et assainissement : Recettes de fonctionnement

Chapitre ou Compte	Réalisé 2024	Proposition BP 2025
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0 €	159 381.26 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	17 141.26€	40 000.00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services	235 034.86 €	230 000.00 €
75- Autres produits de gestion courante	238.00 €	500.00 €
Fonctionnement - Recette	252 414.12 €	429 881.26 €

Budget eau et assainissement : Dépenses de fonctionnement

Chapitre ou Compte	Réalisé 2024	Proposition BP 2025
011 - Charges à caractère général	76 965.42 €	128 000.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	50 000.00€
65 - Autres charges de gestion courante	0.00 €	4 000,00 €
66 - Charges financières	1 457.30€	15 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	2368.11 €	5 000.00 €
68 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	5 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	49 442.22 €	60 000,00 €
041 - Opérations d'ordre patrimonial		€
023 – Virement à la section d'investissement (auto fi)	0.00 €	162 881.26 €
Fonctionnement dépenses	130 233.05 €	429 881.26 €

Monsieur le Maire, fait constater au conseil municipal que les deux sections de fonctionnement du budget eau et assainissement sont équilibrées tant en recettes qu'en dépenses

Il demande au conseil Municipal de voter ces chapitres tels qu'énoncés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le budget primitif 2025, section d'exploitation du budget eau et assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à Christian GAGLIANO 1er adjoint, délégué aux finances, pour la présentation du budget eau et assainissement, section d'investissement

Section d'investissement

Budget eau et assainissement : Recettes d'Investissement

Chapitre ou Compte	Réalisé 2024	Proposition BP 2025
001 - Excédent d'Investissement	0.00 €	408 346.09 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 442.22 €	60 000,00 €
041 – Opérations d'ordre patrimonial		20 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	45 332.82 €	0.00 €

16 – Subventions d'investissements	0.00 €	400 000.00 €
021 – virement de la section de fonctionnement	0,00 €	162 881.26 €
Investissement - Recette	94 775.04 €	1 051 227.35 €

Budget eau et assainissement : Dépenses d'Investissement

Chapitre ou Compte	Réalisé 2024	Proposition BP 2025
040 - Operations d'ordre de transfert entre sections	17 141.26 €	40 000,00 €
041 – Opérations d'ordre patrimonial		20 000.00€
16 - Emprunts et dettes assimilées	23 127.15 €	60 000.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	3 840.00 €	40 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	26 445.26 €	300 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	591 227.35 €
Investissement - Dépense	70 553.67 €	1 051 227.35 €

Monsieur le Maire fait constater au conseil municipal que les deux sections d'investissement du budget de l'eau et de l'assainissement sont équilibrées tant en recettes qu'en dépenses

Il demande au conseil Municipal de voter ces chapitres tels qu'énoncés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le budget primitif 2025, section d'investissement du budget eau et assainissement

12 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique du village, un nouveau poste EDF externe de 25 m² doit être mis en place sur la parcelle C 1001 sis Les Ribas.

Une convention de mise à disposition pour l'implantation de ce poste de distribution publique doit donc être passée avec ENEDIS. Elle précisera les droits conférés à ENEDIS. Cette convention prendra effet à sa signature et est conclue pour la durée de l'exploitation de l'ouvrage. Elle n'est assortie d'aucune compensation financière.

Il conviendrait donc de la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la conclusion de la convention de mise à disposition de la parcelle C 1001 sis Les Ribas, au profit d'ENEDIS, pour l'implantation d'un poste EDF externe de 25 m²,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le document et tout document nécessaire à la réalisation de cette convention

13- DISSOLUTION BUDGET DU CCAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. II est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. II peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune peut exercer directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévalués au CCAS.

Vu l'article L. 123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Il conviendrait de dissoudre le budget du CCAS et de l'intégrer à celui de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DISSOUT** le budget du CCAS au 31 décembre 2024
- **EXERCE** directement cette compétence
- **TRANSFERE** le budget du CCAS dans celui de la commune
- **INFORME** les membres du CCAS par courrier

14- CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE DE CHASSE DE TOURTOUR DE MISE A DISPOSITION DE LOCAL COMMUNAL NECESSAIRE A L'EXERCICE DES ACTIONS MENEES PAR LADITE ASSOCIATION

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal de la nécessité d'établir une convention entre la commune et l'association « SOCIETE DE CHASSE DE TOURTOUR » concernant la mise à disposition d'un local communal.

Il conviendrait donc de la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention s'y rapportant et ci-annexée.

15 – DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR LA PLANTATION D'ARBRES

Monsieur le Maire expose l'intérêt de planter de nouvelles essences dans la commune (en remplacement ou pour complétion). En effet, de nombreux espaces s'en sont retrouvés déficitaires et il est important de combler ce manque pour embellir le village et à terme proposer des voiries ombragées.

En particulier, Monsieur le Maire explique qu'un travail minutieux a été organisé concernant le choix des essences. Il rappelle les préconisations des fiches régionales concernant les essences, la participation

de la commune dans le cadre du label « villes et villages fleuris » ainsi que la mise à disposition d'une urne pour que le vote des habitants concernant certaines essences soit pris en compte.

Il explique ensuite que la plantation d'arbres peut être réalisée par les services techniques ou par un organisme privé et que la région subventionne, en investissement, l'achat de certaines essences à travers le dispositif « Nature ta ville ».

Différents critères d'éligibilités sont à prendre en compte :

- Il sera exigé des essences autochtones, de type « végétal local » ou équivalent, dont les garanties de reprises sont optimales. La plantation ne devra pas utiliser d'espèces exotiques envahissantes et d'espèces fortement allergènes (cyprès).
- S'inscrire dans une réflexion stratégique mettant en avant la politique de biodiversité ancrée dans le projet de territoire, avec notamment un mode de gestion détaillé et pérenne (gestion en eau raisonné, économe en moyen humain, etc.).
- Projet accompagné d'actions de communication & sensibilisation à destination à minima du grand public.
- La part des dépenses éligibles retenues pour l'étude ne pourra pas dépasser 20% du total des dépenses éligibles avec un plafond maximum de 10 000 €.
- Le montant plafond de la subvention attribuée au volet étude ne pourra pas dépasser 5 000 €.
- La part de subvention relative au financement de l'achat et de la plantation des végétaux est soumise à un plafond maximum (incluant la prestation de plantation) comme suit :
    - Pour les arbres d'ornement de première grandeur, de circonférence minimale du tronc à l'achat de 14 cm, un plafond maximum de 200 € par arbre.
    - Pour les arbres d'ornement de taille moyenne, de circonférence minimale du tronc à l'achat de 10 cm, un plafond de 150 € par arbre.
    - Pour les arbres fruitiers et agrumes, de circonférence minimale du tronc à l'achat de 10 cm, un plafond maximum de 50 € par arbre.
    - Pour les arbrisseaux et arbustes, la circonférence minimale éligible est de 10 cm et le plafond maximum est de 20 € par arbre.

Par la suite, le conseil municipal sera amené à se prononcer sur le choix des essences proposées et leurs nombres souhaités

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** le principe général d'achat et de plantation d'arbres sur la commune
- **VALIDE** le principe général de demande de subvention en investissement par la région dans le cadre du dispositif « Nature ta ville ».
- **AUTORISE** l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre d'achat, de plantation d'arbres sur la commune et de demande de subvention à la région dans la cadre du dispositif « Nature ta ville »

Fin de la séance à 20h.

La secrétaire de séance — **Le Maire**

MAIRIE DE TOURTOUR (VAR)

Brigitte BREMOND PEREZ — **Fabien BRIEUGNE**